



Liste de vérification pour l'auto-évaluation: Participation significative des PVVIH et des communautés affectées

Le Code de bonnes pratiques pour les ONG ripostant au VIH/SIDA (le « Code ») définit la participation des personnes vivant avec le VIH (PVVIH) et des communautés affectées comme une expression spécifique du droit à une participation active, libre et significative à tous les aspects de la riposte au VIH et au SIDA. Il faut noter que le terme « communautés affectées » est défini dans le Code comme l'ensemble des personnes affectées par le VIH et le SIDA, notamment les personnes présentant un risque particulier d'infection par le VIH et celles qui portent un fardeau disproportionné de l'impact du VIH et du SIDA.

Le Code reconnaît que la participation des PVVIH et des communautés affectées à la riposte au VIH offre une contribution puissante à la pandémie en permettant aux individus et aux communautés de capitaliser leurs expériences vécues, contribuant ainsi à la réduction de la stigmatisation et de la discrimination et à l'accroissement de l'efficacité et de l'adéquation de la riposte au VIH.

Pour veiller de manière efficace à ce que les PVVIH et les communautés affectées soient activement impliquées dans la riposte à la pandémie, il est essentiel que :

- les PVVIH assument une gamme variée de rôles, notamment ceux de décideurs, activistes, agents de soins de santé, éducateurs, scientifiques, leaders communautaires et fonctionnaires.
- les ONG jouent un rôle significatif dans le plaidoyer auprès des gouvernements, des donateurs et des agences des secteurs privé et public pour la participation significative des PVVIH et des communautés affectées.
- les ONG s'engagent à mettre en œuvre le principe de la participation accrue des personnes vivant avec le VIH et le SIDA (GIPA) au sein de leurs propres organisations.

auteur

Cette liste de vérification a été élaborée par le Réseau mondial des personnes vivant avec le VIH (GNP+) et le Réseau Asie-Pacifique des personnes vivant avec le VIH (APN+).

Le Code identifie deux principes clés pour la participation accrue des personnes vivant avec le VIH :

- Nous plaidons pour la participation significative des PVVIH et des communautés affectées à tous les aspects de la riposte au VIH
- Nous suscitons la participation active et significative des PVVIH et des communautés affectées à notre travail

Cette liste de vérification pour l'auto-évaluation vous aidera à évaluer à quel point votre organisation réussit à mettre en œuvre ces principes. Les questions sont conçues comme des points de réflexion/directives vous permettant d'identifier les domaines qui se trouvent déjà à un niveau de « bonne pratique » et les domaines qui ont besoin d'être développés et renforcés.

¹ Inspiré du Principe GIPA (Participation accrue des PVVIH) de la Déclaration du Sommet de Paris sur le SIDA en 1994. Disponible sur le site : www.unaids.org



Liste de vérification pour l'auto-évaluation: Participation significative des PVVIH et des communautés affectées

Instructions pour l'auto-évaluation

Cette liste de vérification devrait être remplie par un groupe de trois à cinq membres du personnel qui sont activement impliqués dans la participation accrue des personnes vivant avec le VIH dans votre organisation.

Veillez indiquer votre réponse en cochant la case appropriée.

- O Oui, nous faisons ce travail/cette activité
- I Insuffisant, en préparation ou à l'étude
- N Non, nous n'avons pas encore entrepris ce travail/cette activité
- NP Non pertinent pour notre travail

Soyez honnête s'il vous plaît en remplissant cette liste de vérification. Votre score variera probablement d'un module à un autre en fonction de votre domaine d'expertise.

Il n'y a pas de processus formel de notation pour cette évaluation. Nous suggérons plutôt que vous examiniez les questions pour lesquelles vous avez répondu « non » ou « insuffisant » et que vous choisissiez, pour votre organisation, les domaines les plus pertinents qui auraient besoin d'être améliorés à court terme.

Le Code

Le Code de bonnes pratiques pour les ONG ripostant au VIH/SIDA (Le « Code ») a été créé par une importante coalition d'ONG en vue d'offrir une vision partagée des bonnes pratiques sur la base desquelles les ONG peuvent s'engager et être tenues comptables.

Le Code décrit les principes et les pratiques qui sont éclairés par des preuves et qui sous-tendent les ripostes réussies des ONG au VIH. Il identifie un ensemble de domaines qui sont essentiels aux programmes de VIH et articule des principes fondamentaux qui devraient s'appliquer aux programmes de VIH dans chacun de ces domaines.

Ces principes représentent une référence, en montrant des exemples de bonnes pratiques que les ONG peuvent chercher à atteindre avec le temps.

Pour de plus amples informations sur le Code, veuillez visiter notre site web : www.hivcode.org

Plan d'action

Nous vous incitons à utiliser cet outil pour identifier les domaines que votre organisation a besoin de renforcer en vue d'atteindre un niveau de « bonne pratique », puis à élaborer un bref Plan d'action qui présente des exemples de LA MANIERE DONT vous comptez améliorer votre travail sur le MIPA au cours des six prochains mois. Vous pouvez utiliser le modèle du Plan d'action fourni à la fin de ce module ou créer le vôtre.

Quatre questions clés ont été mises en évidence en rouge dans la liste de vérification. Ces questions portent sur des points fondamentaux que vous devez examiner en premier en évaluant le niveau auquel votre organisation assure la participation significative des personnes vivant avec le VIH à la conception et à la mise en œuvre de politiques et de programmes. En élaborant votre Plan d'action, gardez ces questions à l'esprit et si vous avez répondu « non » à l'une d'entre elles, ceci pourrait être un bon point de départ pour améliorer vos programmes !

Comment sauvegarder le Plan d'action :

Remplissez le module de l'auto-évaluation et le Plan d'action sous format électronique, sauvegardez le fichier et envoyez-le au Secrétariat du Code par e-mail. Le Secrétariat accordera à toutes les ONG qui soumettent des Plans d'action le statut d'« ONG de mise en œuvre » et de signataire en bonne et due forme du Code. Après une période de six mois, nous vous demanderons de mesurer vos progrès sur la base de votre Plan d'action.



NGO CODE OF GOOD PRACTICE

Liste de Verification

Vous trouverez ci-dessous un certain nombre de questions sur la participation significative des personnes vivant avec le VIH. Veuillez indiquer votre réponse en cochant la case appropriée.

- O** Oui, nous faisons ce travail/cette activité
- I** Insuffisant, en préparation ou à l'étude
- N** Non, nous n'avons pas encore entrepris ce travail/cette activité
- NP** Non pertinent pour notre travail

A

Assurer le plaidoyer pour la participation significative des PVVIH et des communautés affectées à tous les aspects de la riposte au VIH.

Pour s'assurer que les PVVIH et les communautés affectées participent de manière significative à tous les aspects de la riposte au VIH/SIDA, il est essentiel que nous travaillions tous ensemble au plaidoyer pour et avec les PVVIH. Un plaidoyer efficace nécessite que :

- la voix des PVVIH, notamment celle des femmes et des hommes, des jeunes et des personnes âgées, soit entendue.
- les intérêts de tous les PVVIH soient représentés.
- les PVVIH puissent exercer leurs droits
- les PVVIH puissent accéder aux services et au soutien nécessaires, indépendamment de leur sexe, de leur âge, de leur sexualité ou de leur mode de vie.

Cette section vous aidera à examiner le niveau auquel votre organisation assure le plaidoyer pour une participation significative des PVVIH et des communautés affectées à tous les aspects de la riposte au VIH.

O **I** **N** **NP**

1. **Votre organisation plaide-t-elle pour la participation des PVVIH (notamment les hommes et les femmes, les jeunes et les personnes âgées) aux instances décisionnelles ou de formulation de politiques et, veille-t-elle à la valorisation égale de leurs contributions ?**

O **I** **N** **NP**

2. Votre organisation plaide-t-elle pour la reconnaissance des PVVIH (notamment les hommes, les femmes et les jeunes) comme fournisseurs importants d'informations, de connaissances et de compétences ?

O **I** **N** **NP**

3. Votre organisation plaide-t-elle pour que les PVVIH (notamment les hommes, les femmes et les jeunes) puissent jouer des rôles réels et significatifs dans les interventions de VIH en tant que conseillers, pairs-éducateurs et/ou agents de sensibilisation de proximité ?

O **I** **N** **NP**

4. **Votre organisation plaide-t-elle pour la participation significative d'un large éventail de PVVIH (notamment les femmes et les hommes, les jeunes, les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, les professionnel(le)s du sexe, les transgendéristes et les consommateurs de drogue) à la conception, la planification et la mise en œuvre des interventions de VIH ?**

O **I** **N** **NP**

5. Les PVVIH participent-ils au même niveau que les professionnels à la conception, la mise en œuvre, l'adaptation et l'évaluation des interventions ?

O **I** **N** **NP**

6. Entend-on tant les voix des femmes que celles des hommes à la table de la prise de décisions ?

O **I** **N** **NP**

7. Votre organisation plaide-t-elle pour que les PVVIH (notamment les hommes, les femmes et les jeunes) soient des porte-parole actifs dans les campagnes pour le changement des comportements et pour leur participation significative en partageant leurs points de vue dans les réunions et les conférences ?



Liste de Verification

O I N NP

8. Votre organisation plaide-t-elle pour la contribution significative des PVVIH (notamment les hommes, les femmes et les jeunes) aux activités de sensibilisation du public et pour qu'ils soient des modèles d'identification dans la riposte au VIH ?

O I N NP

9. Votre organisation plaide-t-elle pour la participation active des PVVIH (notamment les hommes, les femmes et les jeunes) à l'élaboration des ressources d'information, d'éducation et de communication (IEC) du VIH, et pour leur contribution en termes de réactions importantes qui influenceront le développement continu des initiatives d'IEC ?

O I N NP

10. Votre organisation plaide-t-elle pour l'inclusion significative dans la riposte au VIH des voix des PVVIH qui sont marginalisées pour des raisons de genre, de sexualité, d'âge et/ou de mode de vie ?

O I N NP

11. Les PVVIH décident-ils de leurs représentants au sein des comités de prise de décisions ?

**Actions requises pour appuyer
la Section A :**

B

Susciter une participation active et significative des PVVIH et des communautés affectées à notre travail

La promotion de la participation active et significative des PVVIH et des communautés affectées au sein de nos propres organisations – en partenariat avec les organisations et les réseaux de PVVIH et les communautés affectées – est essentielle à la mise en œuvre du principe GIPA.

Cette section vous aidera à examiner le niveau auquel votre organisation encourage la participation active et significative des PVVIH et des communautés affectées à votre travail.

O I N NP

1. **Votre organisation dispose-t-elle d'un environnement organisationnel qui suscite la non-discrimination et valorise la contribution des PVVIH et des communautés affectées (notamment les hommes, les femmes et les jeunes) ?**

O I N NP

2. **Votre organisation reconnaît-elle et encourage-t-elle la participation d'une variété diverse de PVVIH et de communautés affectées à votre travail (notamment, les femmes et les jeunes vivant avec le VIH)?**

O I N NP

3. Votre organisation veille-t-elle à ce que les PVVIH (notamment les hommes, les femmes et les jeunes) et les personnes appartenant aux communautés affectées jouent une variété de rôles à différents niveaux au sein de l'organisation ?

O I N NP

4. Votre organisation définit-elle clairement les rôles des PVVIH ainsi que leurs responsabilités correspondantes ?

O I N NP

5. Votre organisation soutient-elle la capacité des PVVIH à remplir ces rôles, notamment en assurant l'appui organisationnel et financier et l'encadrement nécessaires ?

O I N NP

6. Votre organisation veille-t-elle à ce que vos politiques et vos pratiques organisationnelles offrent un accès opportun aux informations afin que les PVVIH et les personnes appartenant aux communautés affectées travaillent dans un environnement qui suscite la non-discrimination et valorise leurs contributions particulières ?

O I N NP

7. Votre organisation veille-t-elle à ce que vos politiques et vos pratiques sur le lieu de travail reconnaissent les besoins de santé et besoins connexes des PVVIH (notamment les hommes, les femmes et les jeunes) et créent un environnement favorable qui soutient leur participation à l'organisation ?

O I N NP

8. Votre organisation veille-t-elle à ce que les PVVIH et les membres des communautés affectées qui travaillent avec votre organisation soient soutenus afin de pouvoir rendre compte à leurs membres, notamment en les aidant à mettre en place des processus qui leur permettent de représenter les points de vue de leurs membres ?



Liste de Verification

O I N NP

9. Votre organisation soutient-elle le renforcement des capacités au sein des organisations et des réseaux de PVVIH et des communautés affectées ?

O I N NP

10. Votre organisation reconnaît-elle le besoin spécifique d'appuyer le renforcement de capacités des femmes vivant avec le VIH (les veuves en particulier), en raison de leur niveau d'impuissance et d'appauvrissement dans la communauté et de leur accès réduit à l'éducation ?

O I N NP

11. Votre organisation finance-t-elle et/ou plaide-t-elle pour le financement des organisations de PVVIH et des communautés affectées afin de veiller à ce qu'elles aient les ressources nécessaires au renforcement de leurs capacités et qu'elles puissent renforcer les autres dans le cadre de leurs propres réseaux ?

**Actions requises pour appuyer
la Section B :**



Plan d'action : Participation significative des PVVIH et des communautés affectées

En remplissant cette liste de vérification pour l'auto-évaluation, vous avez probablement identifié des domaines ayant besoin d'être améliorés et d'autres qui se trouvent déjà à un niveau de « bonne pratique ».

Veillez remplir le tableau du Plan d'action de la page suivante et fournir des exemples de

la manière dont vous comptez améliorer le travail de votre organisation au cours des six prochains mois, en réfléchissant en premier aux Questions clés présentées ci-dessous. Si vous répondez « non » à l'une ou l'autre de ces questions, il serait important pour vous de commencer ici à améliorer votre travail !

Questions clés

1. Votre organisation plaide-t-elle pour la participation des PVVIH (notamment les hommes et les femmes, les jeunes et les personnes âgées) aux instances décisionnelles ou de formulation de politiques et, veille-t-elle à la valorisation égale de leurs contributions ?
2. Votre organisation plaide-t-elle pour la participation significative d'un large éventail de PVVIH (notamment les femmes et les hommes, les jeunes, les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, les professionnel(le)s du sexe, les transgendéristes et les consommateurs de drogue) à la conception, la planification et la mise en œuvre des interventions de VIH ?
3. Votre organisation dispose-t-elle d'un environnement organisationnel qui suscite la non-discrimination et valorise la contribution des PVVIH et des communautés affectées ?
4. Votre organisation reconnaît-elle et encourage-t-elle la participation d'une variété diverse de PVVIH et de communautés affectées à votre travail (notamment, les femmes et les jeunes vivant avec le VIH) ?

N'oubliez pas de sauvegarder votre plan d'action rempli et de l'envoyer à **info@hivcode.org** ou **PO Box 372 1211 Genève 19 Suisse**

Nom de l'Organisation	Personne-contact	Adresse e-mail
Signé par		Date



Plan d'action : Participation significative des PVVIH et des communautés affectées

Résultats attendus
(Que voulons-nous réaliser ?)

Activités clés
(Qu'avons-nous besoin de faire ?)

Points d'action
(Comment le faisons-nous ?)

Ressources
(De quel type d'appui avons-nous besoin pour le faire?)

Calendrier
(Quand le ferons-nous ?)
